



FAIBLE PÉRENNISATION DES PROJETS SOCIAUX DANS LE CANTON D'ANDO DANS LA COMMUNE DE AVÉ1 AU TOGO

Komivi BOKO

claudebok7@yahoo.com

Université de Lomé, Togo

RESUME

Le développement socioéconomique constitue le défi majeur que l'Afrique tente de relever depuis les indépendances avec des approches évolutives. De l'insuffisance des résultats de l'aide à l'État, la stratégie reposant sur la responsabilisation directe des communautés bénéficiaires est prônée en vue de garantir la transparence et la durabilité des actions. C'est dans cette perspective qu'au Togo, la maîtrise d'ouvrages est de plus en plus déléguée aux organisations communautaires qui bénéficient des projets de développement. Cependant, l'impact de cette stratégie en termes de changement des conditions de vie des populations est difficilement perceptible en milieu rural. Dans le canton d'Ando de la commune d'Avé 1, les projets sociaux de construction d'ouvrages d'adduction d'eau potable, de latrines et d'autres se retrouvent dans un état de déliquescence et d'abandon quelques années seulement après leur réalisation ; ce qui replonge les communautés dans la misère d'antan. Quels liens la faible pérennisation des acquis de projets sociaux entretient-elle avec les organisations communautaires de base ? L'analyse des résultats de cette recherche conduite avec les méthodes qualitative et quantitative auprès de 135 répondants de profils variés dans les villages du canton, révèle que la faible pérennité des projets et ouvrages dans le canton dépend de la faible mobilisation communautaire autour des stratégies de pérennisation desdits projets. Les dysfonctions organisationnelles, techniques et financières des comités de développement et de gestion des ouvrages ont une influence négative sur la viabilité des acquis de projets sociaux dans le canton d'Ando.

Mots-clés : pérennisation, projets sociaux, ouvrages, comités de développement, partenaires.

ABSTRACT

Socioeconomic development constitutes the major challenge that Africa has been trying to meet since independence with evolving approaches. Given the insufficient results of state aid, the strategy based on the direct empowerment of beneficiary communities is advocated in order to guarantee the transparency and sustainability of actions. It is with this in mind that in Togo, project management is increasingly delegated to community organizations which benefit from development projects. However, the impact of this strategy in terms of changing the living conditions of populations is difficult to perceive in rural areas. In the canton of Ando in the commune of Avé 1, social projects for the construction of drinking water supply works, latrines and others found themselves in a state of decay and abandonment only a few years later their realization, which plunges communities back into the poverty of yesteryear. What links does the poor sustainability of social project achievements have with grassroots community organizations? The analysis of the results of this research conducted with qualitative and quantitative methods with 135 respondents of varied profiles in the villages of the canton, reveals that the low sustainability of projects and works in the canton depends on the weak community mobilization around the strategies of sustainability of said projects. The organizational, technical and financial dysfunctions of the development and management

committees of works have a negative influence on the viability of the achievements of social projects in the canton of Ando.

Keywords: sustainability, social projects, works, development committees, partners

INTRODUCTION

En Afrique, les produits de base et les ressources naturelles peuvent être de véritables catalyseurs de la transformation économique, mais les pays du continent ont des difficultés à tirer parti de leurs richesses naturelles et culturelles pour impulser des changements concrets et progresser sur la voie du développement (PNUD, 2022, p.8). Depuis les indépendances, le continent africain tente de relever le défi à travers l'expérience des théories qui évoluent au fil du temps pour cerner les réalités socioculturelles fondamentales devant servir de socle pour son développement. Le continent demeure le champ de différents concepts de développement d'abord axés sur la croissance économique, la modernisation des structures traditionnelles, puis sur le développement humain et les objectifs de développement durable. « Après beaucoup d'échecs, les politiques de développement sont remises en cause. Certains pays vont même jusqu'à refuser les aides au développement, voire même l'aide humanitaire comme ce fut le cas de l'Inde lors du tsunami de décembre 2004 » (J.P. Lafrance, 2006, p.1). Devant les détournements par les élites de l'aide publique au développement à travers le financement direct de l'État, l'exigence de transparence des bailleurs de fonds a conduit à la responsabilisation des communautés qui sont les bénéficiaires directs des projets avec l'appui des ONG (J.P. Lafrance, 2018, p. 4). Cette responsabilité permet aux populations de sortir des aveux d'impuissance et d'infériorité culturelle qui fleurissent moins sur le terrain de la tradition villageoise que sur le macadam des capitales pour prendre en main leur propre développement en assurant la pérennité des acquis issus de projets (A. Kabou, citée par P. Lavigne Delville, 2006, p.1).

Au Togo, l'amorce du processus de décentralisation en 2018 met en exergue la responsabilisation des collectivités territoriales pour asseoir le développement local. La maîtrise d'ouvrages est de plus en plus déléguée aux structures endogènes qui représentent les bénéficiaires immédiats des projets de développement dans les cantons et villages. L'objectif visé est de doter les communautés de potentialités clés pour prendre part active au processus de transformation socio-économique pouvant améliorer les conditions de vie des populations. Cependant, si cette expérience d'implication des bénéficiaires à toutes les phases des projets sociaux est vantée de façon publicitaire au lancement des projets, les réalités de terrain imposent une réflexion objective sur les moyens effectifs engagés pour la participation inclusive des organes communautaires aux projets et sur l'impact réel de leur implication en termes de changement des conditions de vie des populations en milieu rural où

l'incidence de pauvreté est de 68,7% avec 53,5% de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (Rapport INSEED, 2016).

Dans le canton d'Ando de la commune d'Avé 1, les projets sociaux de construction d'ouvrages répondant aux besoins cruciaux éprouvés par les populations tombent en ruine peu de temps après leurs réalisations. Si les défaillances en termes de contrôle technique lors des travaux et les faits de corruption sont mis de côté, le rôle de gestion des ouvrages s'avère une responsabilité des communautés qui doivent être dotées d'un véritable mécanisme permettant de pérenniser lesdits ouvrages.

Cette recherche s'articule autour de cinq points saillants, précisément, la problématique, le cadre théorique, la démarche méthodologique, les résultats puis la discussion.

1. Problématique

Dans les milieux ruraux, le manque d'équipements sociaux dû à un ensemble de dysfonctionnements et de politiques et stratégies inappropriées, à la corruption, au trafic d'influence des responsables politiques et des élites cupides constitue des obstacles majeurs qui freinent l'amélioration des conditions de vie des populations (PNUD, 2012, p. 1). En face de cette réalité, des projets sociaux sont initiés avec l'appui des partenaires en s'inscrivant dans une démarche participative incluant les organisations communautaires dont l'appropriation des projets *in fine* devrait favoriser la préservation des acquis pour soulager les souffrances longtemps ressenties. Dans ce sens, les organisations communautaires et les collectivités locales servent de cadre basique du développement endogène qui associe les bénéficiaires directs dans les différentes phases des projets. Comme le souligne M.U. Proulx, la synergie des acteurs internes et externes s'avère importante dans le processus de transformation socioéconomique des milieux ruraux.

Le développement apparaît tel un processus complexe, s'appuyant sur l'association des forces ascendantes et descendantes de l'organisation sociétale. À cet égard, puisque les forces descendantes ont bénéficié, au cours des dernières décennies, du favoritisme des experts ainsi que des interventions de l'État et des grands bailleurs de fonds pour le développement, il devient tout à fait pertinent de focaliser actuellement un peu plus notre attention sur les conditions pour favoriser les forces ascendantes présentes. (M.-U. Proulx, 1995, p.37).

En Afrique, l'efficacité des organisations communautaires en zones rurales constitue une priorité des acteurs dans la mesure où s'est enclenché le processus de décentralisation et de développement local sur le continent. A travers la création de ces institutions propices, les gouvernants ont pris la mesure de l'importance de la participation directe des populations aux actions de développement.

Au Togo, les comités de développement à la base sont créés pour servir de cadre de responsabilisation des communautés dans la recherche de solution des problèmes

qui entravent leur mieux-être. Fonctionnant suivant la loi de 1901, ces comités de développement à la base institués par le décret 2012-005/PR, sont des leviers fondamentaux dans le processus de développement local aux côtés des chefferies traditionnelles et des communes (K. Gbemou, 2014, p. 267). Le renforcement des capacités des comités à la base est inscrit au cœur de la politique nationale de développement qui vise un accompagnement des communautés vulnérables par l'État pour une prise en charge du développement socioéconomique à travers des projets d'amélioration des infrastructures et des filets sociaux.

Cependant, l'implication communautaire se révèle peu fructueux quand on observe la faible pérennisation des ouvrages réalisés après le retrait des partenaires promoteurs de projets sociaux dans plusieurs localités. Ces ouvrages, censés améliorer les conditions de vie des communautés, sont vite abandonnés, faisant ainsi sombrer les populations dans la misère. « Ici comme ailleurs en Afrique, le développement communautaire a connu des problèmes de participation effective des populations et de pérennité des projets, une fois que les agents externes à la communauté cessent leurs actions d'encadrement. » (Y. Assogba, 2008, p.20). Les investissements injectés pour améliorer les conditions de vie des populations ne sont pas viables faute d'appropriation véritable des projets par les bénéficiaires. Les constats sur le terrain révèlent l'état défectueux des ouvrages et la dégradation du niveau de vie des populations entre temps soutenues par des projets. « Les efforts pour promouvoir un développement durable à travers une appropriation des actions reposent avant tout sur la volonté sans complaisance des Africains de s'en sortir » (H. B. Ouédraogo, 1992, p.2).

Dans le canton d'Ando, commune d'Avé 1, les ouvrages issus de projets sociaux ne sont plus utilisables. Dans les villages tels que Kpomey, Agbadzanake, Weko, Bétemé, Akpuimé, les constructions de latrines, de forages d'eau à pompage solaire ou à motricité humaine, d'électrification solaire, d'usage de foyers améliorés, de système de cuisson à gaz, réalisés par les partenaires tels que le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), la Croix rouge internationale, l'Agence nationale pour le développement à la base (ANADEB) et les associations, sont hors d'usage. Ces constats amènent à s'interroger sur les facteurs de la non-survie des ouvrages communautaires censés alléger les difficultés des populations. Pourquoi assiste-t-on à la faible pérennisation des projets sociaux dans le canton d'Ando ? Comment l'organisation des structures communautaires du canton agit-elle sur la pérennisation des projets réalisés ? En quoi les capacités techniques des structures communautaires influencent-elles la pérennisation des projets ? De quelle manière la pérennisation des projets dépend-elle des capacités de participation financière des communautés bénéficiaires ?

L'hypothèse principale de cette recherche est que la faible pérennisation des projets sociaux dans le canton d'Ando dépend des capacités organisationnelles, financières et techniques des communautés bénéficiaires.

2. Cadre théorique de la recherche

Cette recherche s'inscrit dans la théorie du développement par le bas qui propose implication des bénéficiaires directs des projets comme acteurs de leur développement socioéconomique. La théorie relève du paradigme du développement autocentré ou de *self-reliance* et vise à freiner les inégalités du développement des espaces en voie de dévitalisation (S. Tremblay, 1999, p. 21). Pour ses auteurs, cette théorie a connu de nombreuses applications dans les pays en voie de développement et dans les pays développés en ayant alimenté les travaux de recherche ainsi que des politiques de décentralisation (M.-U. Proulx, 1995, p. 49 ; G. Rist, 1996, p. 257).

Les auteurs évoquent cette théorie de manière indifférenciée par ces concepts de développement par le bas, de développement décentralisé et de développement ascendant (S. Tremblay, 1999, p. 24). L'écodéveloppement a également renforcé la vitalité de la théorie du développement endogène (I. Sachs, 1980, p. 123) qui s'incarne et prend sa source dans le territoire comme fruit des composantes naturelle, culturelle, économique et sociale par son caractère communautaire faisant appel à la participation démocratique de la population pour sa mise en œuvre.

Pour M. Boisvert (1996, p.159), le développement endogène, mieux connu sous le nom de développement local, met plus d'accent sur le milieu comme facteur de développement, contrairement à une planification aux stratégies habituelles de type descendant. Le rôle de levier incombant aux comités à la base pour garantir la pérennité des projets de développement dans les villages du canton d'Ando participe de cette théorie. L'aspect suivant porte sur la méthodologie empruntée pour mener cette recherche.

3. Démarche méthodologique de recherche

Le canton d'Ando, ayant pour chef-lieu Ando-Centre, est situé dans la commune de Avéi au Sud-Ouest de la région maritime du Togo. Ce canton renferme 15 localités qui sont habitées par une population majoritairement non instruite vivant de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce.

Les différentes couches de cette population ont été interrogées sur les facteurs de pérennisation des projets sociaux réalisés dans le milieu. Cette recherche est menée avec les techniques d'observation et d'entretien munies des outils tels que la grille d'observation, les guides d'entretiens individuels et de focus-groups pour la méthode qualitative puis l'enquête par questionnaire à l'aide des questionnaires

semi-structurés pour la méthode quantitative. Les données sont collectées auprès des répondants de profils variés : les membres de la chefferie traditionnelle, les comités de développement à la base et les acteurs de la société civile et de la mairie d'Avé 1. En vue de croiser ces données, une enquête en profondeur a été menée auprès des administrations partenaires des projets exécutés dans le canton, précisément la direction de l'action sociale, l'agence nationale de développement à la base et des ONG. Un échantillon de 135 répondants retenus par la méthode de quotas dans les 15 villages du canton, tels que détaillés par le tableau 1, a été couvert par la collecte de données.

Tableau 1 : Quotas de répondants par localité du canton

N° d'ordre	Nom du village	Effectif
1	AGBADZANAKE	9
2	YOTO	9
3	ANDO CENTRE	10
4	DZEGBAKONDJI	10
5	ADEKPUI	9
6	WEKO	9
7	KPOMEY	9
8	ABLAMÉ	9
9	AKPUIVÉ	9
10	ATSAVE	8
11	BÉTÉMÉ	9
12	FIAKONDJI	9
13	KLOBALÈ	9
14	KPENYUIE	8
15	WOLENOU	9
TOTAL		135

Source : Enquête de terrain, octobre 2023

4. Résultats de la recherche

Les résultats de cette recherche sont structurés en trois aspects précis : le bas niveau d'organisation communautaire, les insuffisances techniques et les problèmes d'ordre financier des comités de développement et de gestion des projets du canton sont considérés comme un handicap pour la pérennité des ouvrages.

4.1. Faible organisation communautaire au sein du canton d'Ando, un obstacle pour la pérennité des projets sociaux du milieu

La pérennité des acquis de projets sociaux dans le canton d'Ando devrait reposer sur la force organisationnelle des comités de développement qui constituent l'organe représentant les populations et qui répond de la gestion des ouvrages à la fin des projets. L'efficacité de ces comités en termes de sensibilisation et de mobilisation est déterminante pour consolider les acquis desdits projets dans la mesure où les

membres de ces comités ont l'obligation de rendre compte de leurs activités aux populations et de collaborer activement avec les chefs de village. Cependant, l'analyse révèle que les querelles intestines sévissant dans les milieux affectent la symbiose qui devrait caractériser cette collaboration entre les acteurs en vue de faire des réflexions fertiles sur les problèmes au sein du canton. Cet état de chose fait régner des dysfonctionnements qui ne favorisent pas la convergence des efforts des populations sur les actions visant la pérennité des projets réalisés dans le canton. Les propos du président du comité villageois de développement confirment les dissensions qui ruinent les efforts de pérennisation des acquis de développement dans le canton en ces termes :

La cohésion des communautés au sein du canton est menacée par les rivalités entre familles, des querelles fratricides, des conflits de rôles, d'intérêts ou de pouvoirs et surtout des conflits de chefferie. Ces contorsions sociales qui détruisent le tissu communautaire et déstabilisent le vivre-ensemble sont source de méfiance au sein des populations. (Extrait des propos d'un responsable de CVD).

Cette situation de méfiance des uns envers les autres empêche la mobilisation sociale autour des priorités de développement dans les villages du canton ; ce qui porte des coups durs au bon fonctionnement des comités qui ont pour rôle de sensibiliser les populations pour qu'elles adoptent des comportements à même de favoriser la réussite des projets réalisés. Le manque de dynamisme des organisations existant dans les villages empêche l'éveil des consciences populaires sur l'entretien des points d'eau, des latrines et d'autres ouvrages. C'est l'objet du tableau suivant qui fournit des détails sur les organisations communautaires dans le canton d'Ando.

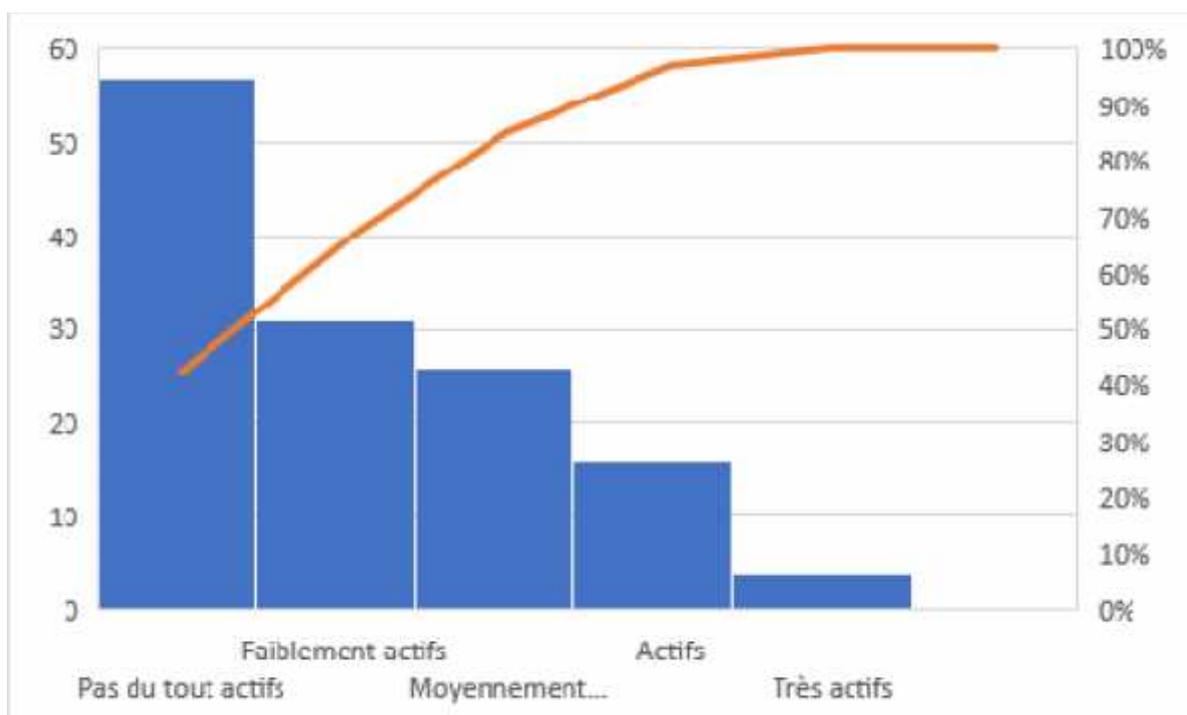
Tableau 2 : Opérationnalité des organisations communautaires dans le canton

Type d'organisation communautaire	Opérationnelle	
	Effectif	Pourcentage
Association des ressortissants	3	2,1%
Chefferies traditionnelles	41	30,4%
CVD / CDB	80	59,7%
Groupes folkloriques	25	1,3%
Groupements économiques de tontine	4	3,1%
Groupements de crédit agricole	5	3,4%
Total	135	100,0

Source : Enquête de terrain, Octobre 2023.

Dans le canton d'Ando, les chefferies traditionnelles (30,4%) sont actives en matière de règlement des différents conflits qui opposent les habitants conformément à leur rôle de garants des us et coutumes de leurs territoires. Mais les comités villageois de développement (59,7%) peinent à marquer les populations à travers des actions tangibles. Ces deux institutions, qui sont censés détenir de l'autorité sur les populations, ont le devoir de canaliser les efforts des populations vers la pérennité des projets de développement dans le canton. Les autres acteurs tels que les

associations de ressortissants, les groupes folkloriques, les groupements économiques de tontine et de crédits agricoles viennent en appui pour rendre dynamiques les comités de développement de sorte qu'ils puissent assumer leurs fonctions. Le graphique suivant présente le niveau du dynamisme des comités villageois de développement du canton.



Graphique 1 : Appréciation du fonctionnement des CVD
Source : Enquête de terrain, Octobre 2023.

L'analyse démontre que les comités villageois de développement ne sont pas assez actifs et ne parviennent pas à réunir les populations régulièrement pour se pencher sur les voies et moyens à emprunter en vue de faire durer les infrastructures offertes par les partenaires au développement. Cette faiblesse des comités à mobiliser les populations explique la désaffection autour des actions de viabilisation des acquis des projets sociaux qui sont réalisés dans les villages. Ces comités ne s'imposent pas suffisamment comme un acteur de proue insufflant du dynamisme à travers des mécanismes endogènes. Cette lacune, tout comme le non renouvellement des comités qu'affiche le tableau 3, constitue un facteur qui contribue à la dégradation rapide des ouvrages offerts aux populations.

Tableau 3 : Renouvellement des bureaux exécutifs de CVD

Fréquence de renouvellement des bureaux de CVD du canton	Effectifs	Pourcentage (%)
Régulièrement renouvelé	25	18,2
Faiblement renouvelé	27	20,0
Moyennement renouvelé	38	28,1
Pas du tout renouvelé	40	29,6
Très régulièrement renouvelé	5	4,2
Total	135	100,0

Source : Enquête de terrain, Octobre 2023.

Le renouvellement périodique des bureaux exécutifs des comités de développement à la base constitue un fait majeur de mobilisation des populations dans le sens où ce moment permet de sensibiliser les populations afin qu'ils procèdent à l'élection des membres desdits comités qui sont investis ensuite pour orienter les populations vers des stratégies de pérennisation des acquis des projets. Les autorités communales et de l'Agence nationale de développement à la base sont chargées de veiller au renouvellement périodique de ces comités tous les trois (3) ans en conformité avec les statuts desdits comités. Or les données recueillies montrent que les bureaux exécutifs ne sont pas régulièrement renouvelés. Cette irrégularité, qui découle en réalité de l'absence de suivi des comités par la mairie et l'Agence nationale de développement à la base, ne procure pas la légitimité suffisante aux bureaux des comités pour mener leurs actions. Cette situation accentue les difficultés d'organisation des communautés pour assurer la pérennité des projets sociaux après le retrait des bailleurs de fonds.

Le faible niveau d'organisation des communautés bénéficiaires en vue de réaliser la prise en main de la pérennité des ouvrages issus de projets sociaux est un facteur qui contribue à la dégradation rapide des réalisations dans le canton. Malgré le fait qu'ils sont associés à la réalisation des projets, les comités de développement à la base ne parviennent pas à gérer de manière optimale l'entretien et la maintenance des ouvrages. Par ailleurs, ces comités manquent d'outils de planification des actions, mais également des compétences avérées en lien avec les réalités sur lesquelles ils sont appelés à agir dans leurs milieux, tel que le démontrent les propos de cette personne interviewée : « nos villages manquent de leaders rompus à la tâche. Nos membres de bureaux de CVD ne sont pas formés pour bien assumer leurs rôles. Et ils ne sont pas accompagnés dans leurs tâches par l'ANADEB, la mairie et la préfecture. ». Le manque de ressources humaines qualifiées dans les zones rurales et l'absence de formation et de recyclage des membres des comités de développement ainsi que l'insuffisance du suivi - accompagnement ne favorise pas la conduite des actions par les comités de développement à la base.

Un autre facteur est l'évolution accélérée des connaissances avec les nouvelles technologies qui soulèvent des défis d'adaptation au train de vie moderne que les

acteurs du canton d'Ando doivent relever. C'est ce que souligne l'extrait des propos d'un cadre de l'action sociale en ces termes :

Oui, avant... maintenant les choses ont changé. On sait qu'à certains postes du comité villageois de développement, il faut avoir un minimum de qualification. Il faut savoir lire, écrire. S'il y a une invitation ou bien un courrier qui arrive, qu'on puisse être en mesure de lire. Depuis même, quand on veut mettre en place ces comités, il est exigé qu'au moins le secrétaire soit quelqu'un qui sache lire et écrire. Même si le président ne peut pas parler couramment le français, il faut qu'au moins le secrétaire et le trésorier soit instruits. (Extrait des propos de la directrice préfectorale de l'action sociale).

Le niveau d'instruction est déterminant pour jouer de façon active les rôles de secrétaire et de trésorier au sein des bureaux exécutifs des comités de développement. Certes, il y a de progrès en matière de scolarisation dans le milieu si l'on se positionne dans les 10 ou 15 années passées. Mais la disponibilité de personnes ayant ces profils est difficile à trouver pour conduire le leadership au sein des villages du canton d'Ando se pose à cause de l'exode rural qui affecte les jeunes diplômés du canton et du manque de volontarisme des cadres retraités pour vivre dans leurs villages.

Les dysfonctions organisationnelles sont facteurs de la faible pérennité des acquis communautaires des projets réalisés dans le canton d'Ando, mais les facteurs techniques s'avèrent également importants pour rendre compte de la faible durée des ouvrages du canton.

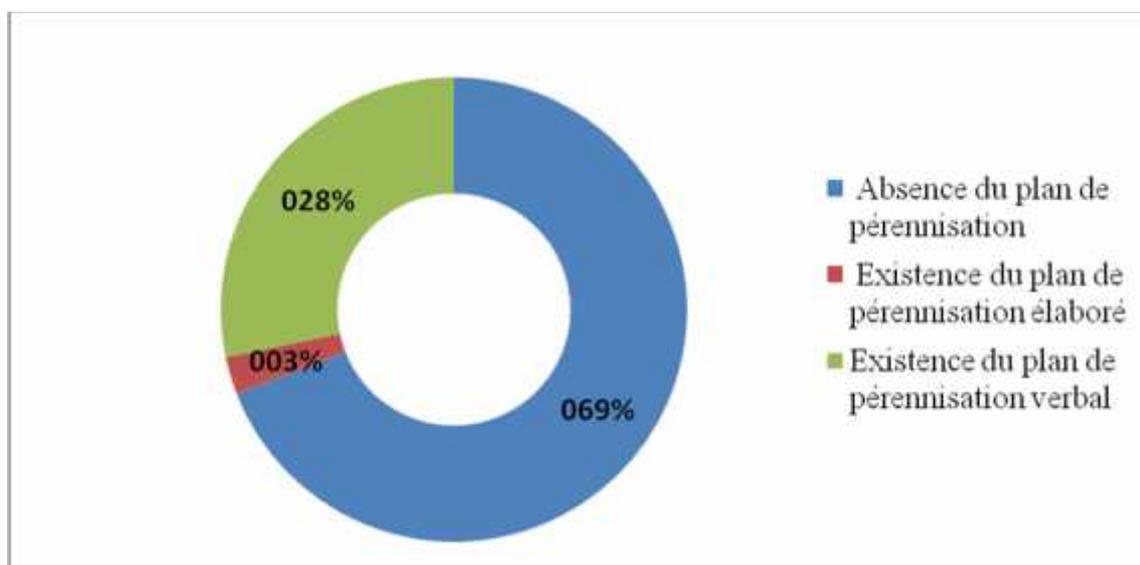
4.2. Faible pérennité des projets comme résultat des insuffisances techniques des communautés bénéficiaires desdits projets

La faible pérennisation des ouvrages réalisés dans la zone est liée au manque de renforcement de capacités techniques des populations bénéficiaires. En effet, les organisations à la base, n'ont pas été formées pour assurer la mission qui leur a été attribuée. Après leur élection comme membres des bureaux exécutifs de comité villageois de développement, ils bénéficient rarement de formations pouvant les rendre aptes aux fonctions administratives et techniques requises pour faire fonctionner leurs comités. En plus du niveau d'instruction, le manque de formation au profit des membres des bureaux exécutifs des comités de développement à la base constitue un handicap important. C'est ce que soulèvent les propos du chargé de la planification de la mairie en ces termes :

Ces structures locales ne bénéficient pas rigoureusement de formations visant le renforcement de capacités dans leur fonction d'agents locaux de développement. C'est une faiblesse notoire de notre gouvernement, surtout des autorités en charge du développement à la base. (Extrait des propos du chargé de planification de la Mairie Avéi 1)

Les capacités des comités de développement à la base nécessitent d'être renforcées à travers des formations et des recyclages que l'ANADEB, la Mairie et les partenaires doivent périodiquement assurer. Les enseignements reçus à de telles formations

doivent être restituées à tous les membres et surtout utilisés pour améliorer les prestations des comités. Mais on remarque au grand dam de tous parfois que ces quelques rares formations ne sont pas mises à profit à cause des négligences. C'est ce qui découle des propos suivants du responsable d'un projet réalisé dans le canton : « Les communautés ont mis de côté tout ce que nous leur avons enseigné sur la bonne gestion par orgueil. Nous avons enseigné aux communautés comment pérenniser les ouvrages et non comment les détruire. Nous ne faisons rien sans accompagnement ». La négligence des formations reçues par les membres des comités de gestion des ouvrages est un facteur qui ne favorise pas l'exécution du plan de pérennisation des ouvrages dans le canton, ce qui devrait alerter sur les échéances de maintenance et l'entretien des réalisations. Le graphique suivant démontre le manque de plan de pérennisation des ouvrages dans les villages du canton.



Graphique 2 : Existence de plan de pérennisation des ouvrages dans les villages du canton
Source : Enquête de terrain, Octobre 2023.

Le plan de pérennisation des ouvrages constitue un document technique important que les comités doivent suivre pour assurer la longévité des joyaux. Cependant, l'analyse révèle que la majorité des communautés ne disposent pas de plan de pérennisation des ouvrages. Près de 70% des répondants confirme l'absence d'un tel document phare devant favoriser la mise à jour périodique des matériels et des entretiens des ouvrages. L'absence de ce document entrave les suivis réguliers des dispositifs, et rend imprévisibles les pannes sur les systèmes de forage d'eau et des ouvrages d'électricité solaire. L'existence de plan de pérennisation verbal (relevé par 3% des répondants) pourrait servir utilement à l'entretien des ouvrages dans la mesure où l'exécution périodique de ce plan peut rentrer dans les habitudes des

populations. Une fois inscrit dans les habitudes, les bénéficiaires des projets pouvaient eux-mêmes se souvenir des échéances d'entretien et les faire régulièrement. Mais force est de constater que ces plans de pérennisation sont ignorés dans la réalité, ce qui démontre du manque d'organisation autour des différents types d'ouvrages et projets communautaires exécutés dans le canton. Le tableau suivant précise les projets exécutés dans le milieu.

Tableau 4 : Type de projet social réalisé dans le canton

Type de projet social dans la localité par le pouvoir public	Effectifs	Pourcentage (%)
Projet eau et assainissement	44	32,7
Projet Économique agricole/élevage	16	11,9
Projet plateforme multifonctionnelle	11	7,8
Projet social/École	53	39,5
Projet social/latrine communautaire	9	6,5
Projet social/santé	2	1,6
Total	135	100,0

Source : Enquête de terrain, Octobre 2023.

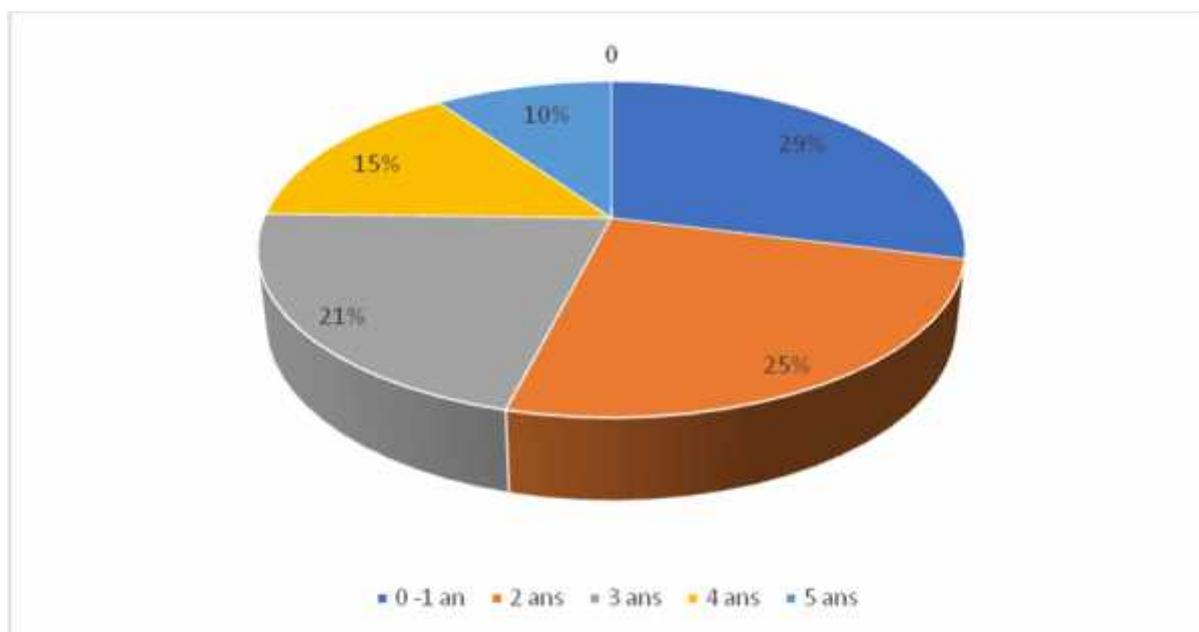
Le tableau 4 démontre que des actions d'importance majeure sont réalisées dans le canton d'Ando, notamment les projets axés sur l'éducation en termes de construction de bâtiments scolaires, de forage d'eau potable, laisse voir que les projets sociaux les plus réalisés dans les communautés du canton se rapportent à la construction d'école (39,5%) ; l'installation de points d'eau (32,7%) ; le financement des activités agricoles et d'élevage ; la mise en place de plateforme multifonctionnelle (7,8) ; la construction de latrines communautaires (6,5%) et la construction de case de santé (1,6%). Ces différents projets rendent compte des préoccupations de développement de ce canton.

L'analyse des entretiens révèle que les communautés d'Ando ont bénéficié de plusieurs réalisations dans le sens de l'amélioration des conditions de vie. Il s'agit entre autres, des projets d'adduction d'eau potable, de barrage, de construction de case de santé et école, de reconstitution de forêts, de plateformes multifonctionnelles, de latrines, d'installation de centres d'alphabétisation, de nutrition infantile, d'électrification rurale et d'appuis financiers aux groupements agricoles et ménages. Ces différents projets qui sont censés améliorer des conditions de vie des communautés sont négligés, tel que le souligne la directrice préfectorale de l'action sociale :

À ma connaissance, il y a par exemple des centres d'alphabétisation. Mais depuis un certain moment, ces centres-là sont fermés et personne ne parle plus de ça. Si nous prenons aussi l'exemple des centres de nutrition infantile, on les avait initiés dans tous les villages. Mais à un moment donné, ces centres ne fonctionnent plus. Il y avait le projet ODO qui soutenait les femmes dans leurs activités génératrices de revenus. Quand on est venu sensibiliser les femmes, elles ont tout de suite adhéré au projet et elles ont été financées pour mener leurs activités. Quand elles ont pris le crédit, beaucoup sont allées

faire autre chose et elles n'ont pas pu rembourser (Extrait des propos de la Directrice préfectorale de l'action sociale).

Les efforts de réalisation des projets sociaux ont touché des domaines essentiels pour améliorer les conditions de vie des populations dans le canton d'Ando. Cependant, la faible pérennité de ces projets fait chuter les populations dans la misère et la saisie des causes endogènes de l'échec de ces projets est d'une importance capitale pour repartir sur des fondations solides.



Graphique 3 : Durée d'usage des ouvrages par les bénéficiaires avant leur détérioration
Source : Enquête de terrain, Octobre 2023.

Les données de ce graphique démontrent que la majorité des ouvrages ont fonctionné seulement moins trois (3) ans avant de tomber hors d'usage et peu sont les ouvrages qui atteignent cinq (5) ans de fonctionnement. À l'analyse, les projets de forage d'eau, de latrine, d'énergie solaire combler des besoins aussi vitaux pour les populations que leur détérioration amenuise de façon sensible leurs conditions de vie et les empêche d'atteindre les Objectifs de développement durable. La pérennité de tels projets devrait permettre de consolider les moyens d'existence des communautés d'Ando et favoriser la réalisation de leur potentiel de développement socio-économique. Or, le fait que la durée de vie moyenne des ouvrages censés favoriser l'amélioration des conditions de vie des populations sur dix (10) ans se limite à une durée de trois (3) ans constitue un handicap sérieux pour le développement du canton. Il s'avère important d'œuvrer au renforcement des communautés pour qu'elles s'approprient des acquis de projets réalisés pour elles à travers leur implication effective dans la maintenance et l'entretien des ouvrages dont elles bénéficient. L'état de non usage des ouvrages dans le canton est remarquable en ce

qui concerne les projets réalisés sur le financement de l'État ; les projets financés par les ONG étant plus durables.

4.3. Pauvreté des communautés d'Ando, facteur de la faible pérennisation des projets dans le milieu après le départ des promoteurs

La maintenance des ouvrages de projets (d'adduction d'eau potable par forage à motricité humaine ou solaire) nécessite des dépenses financières que les bénéficiaires doivent assurer leurs bons fonctionnements. Depuis l'étape de conception des projets, les mécanismes devant contribuer à garantir la durabilité des équipements sont pensés dans une approche participative qui responsabilise les communautés en ce qui concerne le maintien en l'état d'usage des joyaux dont elles bénéficient à travers des mécanismes endogènes de contribution financière personnalisée des utilisateurs pilotés par un comité de gestion mis en œuvre. Ce dernier constitue un organe spécialisé du comité villageois de développement au sein duquel sont gérés tous les aspects du développement communautaire. Les analyses démontrent que la mobilisation de ces recettes financières sont difficiles pour ces comités dans le canton d'Ando, ce qui les empêche d'assurer les dépenses lourdes de maintenance des ouvrages acquis des projets. Après le départ de leurs promoteurs, la pérennisation des ouvrages dans la communauté pose problème du fait de la faiblesse des contributions qui est en lien avec la pauvreté des communautés. La faible durabilité des projets réalisés dépend dès lors du manque de moyens financiers dans la mesure où le canton d'Ando ne dispose pas de ressources conséquentes pour assurer la pérennité des ouvrages qui végètent de ce fait dans un état défectueux.

L'absence de moyens financiers se répercute sur le fonctionnement même des comités villageois de développement, tel que le révèlent les propos de ce répondant :

Hum, bon... Les membres des bureaux qui sont conscients jouent leurs rôles. Mais aujourd'hui, nous sommes à une étape où si l'argent ne sort pas, personne ne bouge. Les membres des CVD ne sont pas payés. Seulement s'ils sont invités, et ils viennent, peut-être c'est à cette occasion qu'ils touchent des indemnités de déplacement. Sinon, il n'y a pas quelque part un budget sur lequel ils sont payés. À cause de ça, les membres ne sont pas vraiment motivés pour le travail en tant que membres des bureaux exécutifs de CVD. (Extrait des propos d'un responsable de l'action sociale de la préfecture d'Avé)

La responsabilisation des communautés d'Ando en matière de pérennisation des ouvrages bute sur des difficultés importantes dans sa concrétisation dans le canton d'Ando à cause de la pauvreté qui y sévit. Les bénéficiaires veulent bien payer les services de maintenance pour continuer de s'abreuver par en eau potable, mais le manque de moyens financiers les rend incapables. De ce fait, dans les villages du canton, les comités ne sont pas en mesure d'entretenir les infrastructures réalisées par les partenaires et de piloter leur propre développement. Les finances constituent le nerf de la guerre à voir leur importance parmi les autres problèmes qui empêchent la pérennité des ouvrages dans le canton. Le tableau suivant détaille les principaux

problèmes sur lesquels achoppe le fonctionnement des ouvrages réalisés dans le canton.

Tableau 5 : Répartition des enquêtés selon le problème qui bloque le bon fonctionnement des CVD

Problème fondamental qui bloque le bon fonctionnement des organisations à la base dans la localité	Effectifs	Pourcentage (%)
Manque de compétence technique	14	10,6
Manque de ressources humaines	13	10,1
Mésentente/conflits/rivalités internes	17	12,2
Négligence/manque de temps	27	20,3
Manque d'organisation	13	9,1
Manque de ressources financières	51	37,7
Total	135	100,0

Source : Enquête de terrain, Octobre 2023

Le manque de ressources financières (37,7%) est le problème majeur qui handicape les CVD dans leurs actions de pérennisation des ouvrages communautaires dans le canton d'Ando. Au plan économique, les conditions de vie précaires des populations du canton ne leur permettent pas de satisfaire leurs pitances journalières et de parvenir à contribuer financièrement pour assurer la pérennité des ouvrages communautaires. De l'analyse, il est plausible que l'influence de la pauvreté des habitants du canton d'Ando majoritairement paysans, éleveurs, artisans d'âges avancés affecte la durabilité des ouvrages en ce sens qu'ils ne peuvent contribuer financièrement pour la maintenance et la pérennisation des ouvrages communautaires que s'ils ont des revenus leur permettant d'assumer de telles dépenses. La pérennité des ouvrages dans le canton d'Ando requiert des stratégies innovantes et endogènes de solidarité financière pour l'entretien et la maintenance des ouvrages après le retrait des promoteurs. La négligence, les mésententes, le manque de compétence technique sont aussi soulevés au rang des problèmes qui agissent sur la pérennisation des ouvrages du canton.

Les défaillances entravant la pérennité des projets communautaires d'Ando relèvent de diverses catégories, telles que présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 6 : Défaillance provoquant l'arrêt des ouvrages

Défaillance principale réduisant la pérennisation des projets sociaux dans la localité	Effectifs	Pourcentage (%)
Défaillance en ressources humaines	17	12,7
Défaillance financière	60	44,7
Défaillance matérielle	37	27,8
Défaillance technique	17	12,2
Défaut de construction	4	2,6
Total	135	100,0

Source : Enquête de terrain, Octobre 2023.

De ces données, presque la moitié des enquêtés pensent que la faible pérennisation des ouvrages est liée au manque de fonds propres aux communautés. Autrement dit, la pauvreté des communautés rurales semble la principale cause de la faible pérennisation des ouvrages, bien que l'indisponibilité de ressources humaines qualifiées ne soit pas des moindres.

5. Discussion des résultats

Les faits empiriques démontrent l'état de déliquescence qui traduit la faible pérennité des ouvrages issus des projets mis en œuvre par le pouvoir public et par les organisations non gouvernementales dans le canton d'Ando. À l'exception des bâtiments scolaires qui ne sont pas gérés directement par les communautés, les projets exécutés dans le canton ne profitent pas assez longtemps aux populations et sont abandonnés à la suite de pannes et des défaillances relatives aux entretiens techniques. Or, il suffit d'entretenir et d'assurer la maintenance périodique de ces ouvrages pour qu'ils soient fonctionnels au profit des populations. L'abandon des ouvrages à cause des pannes réparables prouve à suffisance que les communautés bénéficiaires d'Ando ont des problèmes organisationnels pour capitaliser les actions de transformation socioéconomique dans le canton, ce qui nécessite le renforcement des capacités de ces comités de développement à la base sur les plans techniques, financiers et matériels par l'État togolais afin que ces comités puissent jouer efficacement leur partition dans le processus de décentralisation et de développement local.

Les résultats de cette recherche qui repose sur l'hypothèse selon laquelle la faible pérennité des projets dans le canton d'Ando est liée aux difficultés que rencontrent les comités de développement dans leur fonctionnement sont confirmés par travaux de plusieurs auteurs. C. Ouattara (2003), E. Amouzou (2009 et 2011) et K. Gbemou (2014) soutiennent que l'approche du développement en Afrique doit être centrée sur les réalités des communautés et sur leurs organes représentatifs élus qui sont redevables envers les populations. Leurs travaux mettent en exergue le contexte africain du développement endogène et les dynamiques des acteurs ruraux.

Les CVD sont une réponse locale à la résolution des problèmes qui minent le développement. A travers eux, les populations sont invitées à mettre davantage à profit l'initiative et l'énergie locale pour améliorer leurs conditions de vie. Mais, à l'étape actuelle de l'évolution des CVD, il apparaît que ceux-ci ne parviennent pas à amorcer véritablement le développement des communautés au Togo (K. Gbemou, 2014, p.266.)

En tant que structures locales chargées d'accompagner les communautés rurales dans leurs efforts de développement, les CVD ont besoin d'une autonomie financière autant que des renforcements de capacités techniques et organisationnelles pour assurer la pérennité des projets de développement dans leurs localités. La dysfonction organisationnelle, technique et matérielle des structures de

développement à la base explique la faible pérennisation des projets communautaires dans le canton d'Ando. Mais il convient de souligner que les conditions de précarité dans lesquelles vivent les populations ne favorisent pas la mobilisation de fonds pour soutenir les acquis des projets dans un contexte marqué par l'effritement des valeurs culturelles et sociales telles que la solidarité, le bien commun, le respect de l'ordre social, l'honnêteté et la loyauté.

CONCLUSION

Au Togo, la maîtrise d'ouvrages est de plus en plus déléguée aux organisations communautaires qui représentent les bénéficiaires directs des projets de développement au sein des localités. Cependant, l'impact des actions communautaires en termes de changement des conditions de vie des populations est difficilement perceptible en milieu rural. Dans le canton d'Ando dans la commune d'Avé 1, les projets sociaux de construction d'ouvrages destinés à l'amélioration des conditions de vie des populations se retrouvent dans un état de déliquescence et d'abandon prononcés peu après le retrait des promoteurs, ce qui fait sombrer les bénéficiaires dans la précarité. Cette recherche qui vise à relever les facteurs explicatifs de la faible pérennité des acquis de projets dans le canton d'Ando, s'inscrit dans une démarche mixte qui a ciblé 135 répondants de profils variés dans le canton ainsi que des acteurs de développement ayant réalisé des projets dans la zone. L'analyse des résultats souligne que la mobilisation des populations à travers les comités de développement à la base pour garantir la pérennité des projets achoppe sur des problèmes organisationnels, des difficultés techniques et financières qui sont à la source de la faible pérennité des projets sociaux dans le canton. Les dysfonctions organisationnelles sont liées aux conflits intestins qui empêchent la cohésion autour des questions essentielles de maintenance des ouvrages tandis que les insuffisances techniques et financières des comités empêchent la conduite optimale des actions visant la pérennisation des projets sociaux au sien du canton d'Ando.

Références bibliographiques

- Amouzou E., 2009, *L'influence de la culture sur le développement en Afrique noire*, Edition L'Harmattan, Paris.
- Amouzou E., 2011, *Aide et dépendance de l'Afrique noire*, Edition, L'Harmattan, Paris.
- Assogba Y., 2008, *Développement communautaire en Afrique, comprendre la dynamique des populations*, Université du Québec en Outaouais
- Boisvert M., 1996, « L'analyse économique régionale, un éventail de concepts anciens et nouveaux », in M.-U. Proulx (sous la direction de), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, PUQ, p. 187-213.

- Gbemou K.M., 2014, « Dysfonctionnements des comités villageois de développement au Togo : exemple du canton d'Amoussimé dans la préfecture de Yoto », *Échanges, Revue de philosophie, littérature et sciences humaines*, pp. 265-281
- Lafrance J.-P., 2018, *Analyse d'anciennes et nouvelles idéologies du développement en Afrique*, En ligne <https://doi.org/10.4000/ctd.285>
- Lafrance J.-P., Laulan A.-M. et Rico de Sotelo C. (dir.), 2006, *Place et rôle de la communication dans le développement international*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lavigne Delville P., 2006, « Et si l'Afrique refusait le développement ? Axelle Kabou, l'Harmattan 1991, 208 p. », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 2 | 1991, consulté le 19 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/apad/416> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.416>
- Ouattara C., 2003, *Développement communautaire et réduction de la pauvreté dans un contexte de décentralisation*.
- Ouedraogo H. B., 1992, *L'appropriation des projets de développement. Le cas des Micro-réalisations au Burkina Faso*, Actes et instruments de la recherche en développement régional, Québec, GRIDEQ et ABRAAD, 144 pages.
- PNUD, 2012, *Rapport sur le développement humain en Afrique – 2012, Vers une sécurité alimentaire durable Afrique -2012*, New York.
- PNUD, 2022, *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique*, Genève.
- Proulx M.-U., 1997, « La décentralisation comme politique régionale », in
- Rist G., 2013, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Sachs I., 1980, *Stratégie de l'écodéveloppement*, Paris, Éditions ouvrières.
- Tremblay S., 1999, *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*, Université du Québec.